

**PROCÉDURE D'ALERTE POUR LE PHÉNOMÈNE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE AUX  
PARTICULES EN SUSPENSION (PM10)**

**NIVEAU 1**

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne vous informe de la mise en œuvre de la procédure d'alerte pour dépassement de seuil pour le phénomène de pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10) pour la journée du vendredi 14 novembre 2025.**

L'arrivée d'une masse d'air chargée en particules désertiques est à l'origine d'une hausse importante des concentrations en particules en suspension (PM10).

**La procédure d'alerte pour de l'épisode de pollution est donc activée pour le département de la Haute-Garonne pour la journée du vendredi 14 novembre 2025.**

En conséquence, le préfet met en œuvre les mesures d'urgence suivantes pour limiter l'émission de polluants pour la journée du 14 novembre 2025 et jusqu'à la levée des mesures :

- *Abaissement des vitesses maximales autorisées :*
  - à 110 km/h sur les portions à 130 km/h ;
  - à 90 km/h sur les portions à 110 km/h ;
  - à 70 km/h sur les portions à 80 km/h et 90 km/h.
- *Report de certaines opérations industrielles émettrices de pollution et report de démarrage d'unités* à l'arrêt.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site d'ATMO Occitanie :

<https://www.atmo-occitanie.org/>

09.69.36.89.53

**Liste des destinataires :**

Préfecture de zone (EMIZ / Cellule routière zonale)	
DREAL	SNCF
ARS	Météo France
DRAAF	ONF
DRAC	ONCFS
DRAJES	Chambre d'agriculture
DDETS	Chambre de commerce et d'industrie
DDPP	Chambre des métiers et de l'artisanat
DDT	SATB
DSAC Sud	EDF
SNA Sud	RTE
Rectorat	ENEDIS (ex ERDF)
DSDEN	ORANGE
DRFIP	GRDF
Douanes	TIGF
Procureur de la République	La Poste

DIPJJ	Airbus
DISP	Préfectures des départements limitrophes
DIPN	Conseil régional
Gendarmerie	Conseil départemental
DIPAF	AMF 31
GTA	Communes
DMD	CAPTV (service en charge de la ligne « Air santé »)
SDIS	ADEME Direction Régionale Occitanie
SAMU	Préfectures des départements limitrophes
Associations agréées de sécurité civile	
Vinci Autoroutes	
DIRSO	
CUTM - Toulouse métropole	
SMTT - Tisséo	
VNF	

<b>Recommandations comportementales</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• réduire les vitesses de tous les véhicules ;</li> <li>• pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun, privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ;</li> <li>• éviter d'allumer des feux d'agrément ;</li> <li>• réduire l'utilisation des groupes électrogènes ;</li> <li>• reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ;</li> <li>• respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts.</li> </ul>	
<b>Recommandations sanitaires</b>	
<b>Populations vulnérables</b> (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) <b>ou sensibles</b> (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)	<p>➔ Évitez les sorties durant l'après-midi.</p> <p>➔ Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.</p> <p>➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).</li> <li>• Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.</li> <li>• Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li> </ul>
<b>Population générale</b>	<p>➔ Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).</p> <p>➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).</p>